



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/1999/6
14 juillet 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

(Sixième session, 20-24 septembre 1999)
(Point 8 de l'ordre du jour provisoire)

**RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS DES EPE AU COMITÉ
DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT**

(adopté à la quatrième réunion du Groupe d'experts des EPE,
à Kiev, le 21 mai 1999)

I. Mandat, composition et organisation du Groupe d'experts des EPE

1. Le Comité des politiques de l'environnement a adopté le mandat du Groupe spécial d'experts CEE des études de performance environnementale (EPE) (reproduit à l'annexe I) à sa quatrième session (26 et 27 mai 1997) et a constitué le Groupe pour deux ans dans le double but :

- De donner des orientations au secrétariat de la CEE et au Comité pour toutes les questions de fond et d'organisation qui se posent dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'études de performance environnementale (EPE) de la CEE (voir ci-après le chapitre II),
- D'aider le secrétariat de la CEE à coordonner le programme d'EPE de la CEE avec les processus en cours dans d'autres institutions internationales qui ont un rapport avec ce programme, notamment le Programme d'études de performance environnementale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (voir le chapitre III ci-après).

2. Le Groupe était composé de membres de 10 pays de la CEE élus par le Comité des politiques de l'environnement, à savoir : M. Arian GACE (Albanie), Mme Vania GRIGOROVA (Bulgarie), M. Harry LIIV (Estonie, Président), M. Karl TIETMANN (Allemagne), M. Massimo COZZONE (Italie), Mme Maira ZHUNUSOVA (Kazakhstan), Mme Ilona TESNOVA (Lettonie), M. Adriaan OUDEMAN (Pays-Bas),

Mme Sibylle VELISEK (Suisse) et M. Vyacheslav OLESHCHENKO (Ukraine). Le secrétariat a invité les institutions internationales menant des activités du même ordre à participer aux travaux du Groupe d'experts des EPE. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont accepté cette invitation.

3. Le Groupe d'experts des EPE a tenu quatre réunions (9 et 10 décembre 1997, 17 mars 1998, 28 septembre 1998 et 20 et 21 mai 1999). Il a arrêté son règlement intérieur à sa première réunion. Des conclusions ont été adoptées à la fin de chaque réunion. Le Président élu du Groupe a rendu compte oralement des activités de celui-ci au Comité des politiques de l'environnement à sa cinquième session en se fondant sur les conclusions auxquelles le Groupe était parvenu à ses trois premières réunions. Le Groupe a approuvé le présent rapport final à sa quatrième réunion en vue de le soumettre au Comité à sa sixième session.

II. Orientations concernant les questions de fond et d'organisation

A. Possibilités d'améliorer la façon dont sont réalisées les EPE et détermination des besoins à cet égard

4. Le Groupe a été régulièrement tenu au courant de l'évolution des méthodes utilisées par le secrétariat pour réaliser les EPE. En particulier, il a examiné les résultats de deux enquêtes effectuées par le secrétariat, la première auprès d'experts qui avaient participé à un projet d'EPE de la CEE (voir l'annexe II où l'on trouvera également les résultats) et la seconde auprès de membres du Comité au sujet de l'utilisation qui était faite des EPE réalisées par la CEE (voir l'annexe III).

5. Pour aider le Comité à choisir les pays qui feraient l'objet d'une étude par la CEE, le Groupe a examiné les demandes de l'Arménie, du Kirghizistan et de la Roumanie à sa troisième réunion et celle de l'Ouzbékistan à sa quatrième réunion. Ses recommandations concernant les trois premiers pays ont été approuvées par le Comité à sa session de 1998. On trouvera ci-après au chapitre IV la recommandation du Groupe concernant l'Ouzbékistan.

6. L'établissement d'un fichier d'experts aux services desquels il est possible de faire appel lorsque l'on a besoin de spécialistes pour des projets d'EPE bien déterminés est une méthode qui a été expérimentée avec succès lors de la préparation de projets. À l'heure actuelle, 55 experts représentant 23 pays sont inscrits au fichier. Celui-ci deviendra de plus en plus utile à mesure qu'il s'enrichira d'experts venant de nouveaux pays. Le montant des honoraires de consultants versés aux experts faisant partie d'équipes varie selon les cas, suivant le pays d'origine et les sources de financement.

7. Le partenaire national dans le pays étudié doit être informé de manière circonstanciée de ses obligations et de son rôle dès le début du processus d'EPE. Les autorités nationales devraient assumer les responsabilités correspondantes de manière à ce que des contacts fructueux puissent être établis tout au long du processus. L'équipe de la CEE chargée de l'EPE doit rester à la disposition du pays sur lequel porte l'étude pour appuyer toutes les mesures visant à accroître l'impact que les résultats de l'EPE auront dans

ce pays. La possibilité de recueillir des renseignements complets et à jour, en particulier sur les instruments juridiques en vigueur et sur les dispositions institutionnelles correspondantes, avant la mission d'étude, a été étudiée avec succès. La dynamique des changements dans tous les pays en transition réclame de la souplesse dans la préparation de ces renseignements et une mise à jour est nécessaire entre la mission d'étude et l'élaboration de la publication finale de l'EPE.

8. Un essai a été fait pour voir si des indicateurs de durabilité pourraient être utiles pour la réalisation des EPE. Le Groupe a examiné une étude spéciale qui avait été réalisée conjointement par le Ministère slovène de l'environnement et le secrétariat, dans le prolongement de l'EPE de la Slovénie. Une série d'une soixantaine d'indicateurs du développement durable ont été retenus parmi ceux figurant sur la liste élaborée par la Commission du développement durable. Les résultats et les conclusions n'ont pas démontré que la liste actuelle des indicateurs du développement durable pourrait constituer un élément standard de toutes les EPE. Il faudra suivre l'évolution des travaux relatifs aux indicateurs du développement durable et utiliser les résultats pour l'élaboration des rapports sur les EPE lorsqu'ils seront appropriés. Le compte rendu de l'expérience a été communiqué au secrétariat de la Commission du développement durable.

9. Le Groupe a décidé que, dans l'avenir, il ne faudrait établir des documents du même ordre que s'il est avéré qu'ils constituent une contribution effective aux travaux pertinents de la Commission du développement durable. La CEE ne devrait pas participer à la phase de conception d'indicateurs de la durabilité, sauf en faisant part de données d'expérience à moindres frais.

10. Les recommandations découlant des EPE peuvent être plus ou moins détaillées. Ce qui s'est fait dans plusieurs pays en transition montre qu'il faut à la fois des recommandations détaillées (ayant un rapport étroit avec l'application) et des recommandations générales (de caractère stratégique). La décision sur le point de savoir quel type d'information est le plus utile dans une EPE particulière dépend du sujet traité, des priorités du moment dans le pays étudié et des connaissances spécialisées des membres de l'équipe d'EPE. S'il faut avoir pour ambition de rédiger des recommandations "aussi précises que possible", le niveau de ce qui est possible doit être laissé à l'appréciation de l'équipe d'EPE dans chaque cas particulier.

11. Sur la recommandation du Groupe, le Comité des politiques de l'environnement a approuvé, à sa session annuelle de 1998, la mise à l'essai d'une nouvelle procédure pour l'évaluation et l'adoption finale des conclusions et des recommandations à l'occasion de l'EPE relative à l'Ukraine. Il s'agit, pour l'essentiel, d'une procédure en deux étapes. Après une "réunion d'évaluation", qui s'est tenue en Ukraine en mai 1999, pour examiner une version provisoire du projet de rapport sur l'EPE, le Comité consacra une demi-journée à l'examen par des pairs à sa session annuelle de 1999. Les membres du Groupe d'experts des EPE ont participé à la "réunion d'évaluation" et en ont présenté leurs conclusions à leur quatrième réunion.

12. Le Groupe recommande de prévoir des "réunions d'évaluation" dans le processus d'EPE de la CEE car elles constituent une option utile. Ces réunions devraient poursuivre les quatre objectifs ci-après :

a) Contribuer à faire du processus d'EPE un processus continu au cours duquel le pays faisant l'objet de l'étude bénéficie d'un accompagnement régulier pour élaborer et appliquer sa politique de l'environnement;

b) Aider à associer étroitement au processus d'EPE les responsables opérationnels de la gestion de l'environnement dans le pays en question;

c) Permettre aux responsables opérationnels de la gestion de l'environnement dans ce pays de dialoguer avec des partenaires étrangers;

d) Permettre de régler les questions concrètes sujettes à controverse si elles ne peuvent pas l'être autrement.

13. Le Groupe a par ailleurs examiné les enseignements tirés de l'organisation de la "réunion d'évaluation" de Kiev. Il a fait les suggestions suivantes :

- Il est indispensable, pour qu'une réunion d'évaluation donne de bons résultats, de faire traduire le rapport intérimaire sur l'EPE dans la langue locale par des spécialistes et de le diffuser bien avant la réunion. La version anglaise du rapport intérimaire devrait être mise à la disposition des utilisateurs qui travaillent en anglais dès qu'elle est prête.
- Les participants locaux aux réunions d'évaluation devraient être informés à l'avance des buts du projet d'EPR ainsi que des détails de son champ d'application. Pour atteindre ce deuxième objectif, on pourrait distribuer le rapport intégral à chaque participant ou, du moins, ajouter la table des matières aux différents chapitres.
- Les partenaires internationaux pertinents, établis dans le pays sur lequel porte l'étude, devraient être informés de la tenue de la réunion d'évaluation et être invités à y participer.
- Il est souhaitable que la participation des auteurs de différents chapitres à la réunion d'évaluation soit le plus large possible mais il faut faire la part des possibilités budgétaires. La participation du Groupe d'experts des EPE à la réunion d'évaluation a été jugée constructive.
- Le délai entre la fin de la réunion d'évaluation et la date de soumission du projet de rapport aux fins d'impression devrait être prolongé pour permettre d'exploiter comme il convient l'ensemble des observations présentées.

14. Le Groupe a noté en outre que la réunion d'évaluation tenue en Ukraine avait été l'occasion de débats animés sur de nombreux aspects du processus de transition des administrations responsables de l'environnement, à la lumière de l'expérience acquise jusqu'à présent dans d'autres pays en transition. Toutefois, le temps dont disposaient les participants était beaucoup trop court pour permettre une discussion suffisamment approfondie. Le Groupe est

donc d'avis qu'il faudrait trouver des moyens de permettre des discussions de ce type dans le cadre du programme de travail du Comité.

B. Évaluation des tendances environnementales présentant un intérêt pour le processus d'EPE

15. Le Groupe estime que, compte tenu de l'expérience acquise par la CEE pour son programme d'EPE au cours des dix premières études et vu le dynamisme du processus de transition, le Comité devrait procéder à un examen général des enseignements qui peuvent être tirés jusqu'ici du processus de transition dans le domaine de la gestion et des politiques de l'environnement.

C. Constitution d'une base de données sur l'environnement et services correspondants

16. Le Groupe a examiné les méthodes suivies jusqu'à présent par l'équipe d'EPE de la CEE pour rassembler les données. Depuis le lancement du programme, la base de données sur l'environnement existante a été mise à jour pour chacun des pays inclus dans le programme d'EPE. Toutefois, les ressources faisaient défaut pour assurer convenablement la tenue à jour de la base de données et, à plus forte raison, pour la développer. Le programme d'EPE de la CEE a été renforcé grâce à l'arrivée d'un nouvel administrateur de base de données. La question du développement de la base de données devrait donc être réexaminée prochainement, lorsque la stratégie du secrétariat en la matière aura été clairement définie.

17. Le Groupe a noté avec intérêt les initiatives prises par le secrétariat pour associer l'industrie privée au programme d'EPE. En général, il reconnaît que la masse d'informations recueillies dans le processus d'EPE est sous-exploitée. Une amélioration à cet égard pourrait peut-être a) déboucher sur une adaptation de la base de données sur l'environnement de la CEE aux besoins des petites et moyennes entreprises et b) permettre à l'équipe des EPE d'apporter sa contribution à peu de frais (en termes de ressources du secrétariat de la CEE) à la coopération internationale pour les questions d'environnement. L'expérience que l'équipe des EPE est en train d'acquérir en la matière doit être suivie avec intérêt.

18. Le Groupe a suggéré de faire mieux connaître le programme d'EPE en faisant figurer les conclusions et les recommandations découlant des diverses études sur la page d'accueil correspondante sur Internet. Si cette mesure ne donne pas des résultats satisfaisants, d'autres mesures devraient être envisagées pour atteindre cet objectif.

D. Suivi des EPE

19. L'exploitation des résultats des EPE a commencé et on peut penser que les activités de suivi prendront rapidement une grande ampleur. Le Groupe a noté que la publication intitulée "EPR NEWS" aidait à suivre ces activités, mais des approches plus systématiques et plus détaillées étaient sans aucun doute nécessaires. L'initiative du Secrétariat visant à procéder à un premier examen des recommandations découlant des EPE un an environ après leur approbation par le Comité pour voir quelle suite leur avait été donnée constituait un pas dans la bonne direction.

20. Le Groupe a estimé que l'analyse détaillée de la façon dont les recommandations de l'EPE initiale avaient été appliquées dans un pays devrait se faire dans le cadre d'une EPE ultérieure. À cet égard, il a reconnu que l'intervalle optimal entre deux EPE successives dans un pays donné devrait être plus court dans les pays en transition que dans les pays à économie de marché traditionnels, car le rythme du processus de transition était tel que des changements plus ou moins importants se produisaient continuellement et très rapidement dans les pays en transition. Toutefois, la condition fondamentale à remplir pour réaliser une EPE de portée réduite est que sa mise en oeuvre ne retarde pas l'exécution régulière et méthodique du programme d'EPE détaillées pour tous les pays visés.

21. La question est donc de savoir quand entreprendre des études de portée réduite tout en respectant cette condition fondamentale. L'expérience acquise en matière d'application de projets d'EPE montre que ceux-ci doivent souvent être interrompus en raison de circonstances imprévues. Compte tenu de la nécessité de mieux adapter le processus d'EPE aux conditions de la transition et d'utiliser de manière plus souple les ressources affectées aux EPE, le Groupe d'experts s'est déclaré favorable à des études réduites dans certains cas.

22. La première condition à remplir est que ces études ne compromettent pas la réalisation de deux à trois études détaillées au cours de l'année considérée. En outre :

- L'intervalle entre l'EPE détaillée et l'EPE réduite devrait être d'au moins trois ans.
- L'EPE réduite devrait contenir une évaluation des résultats de l'EPE détaillée précédente. Cette évaluation devrait être réalisée avant l'étude réduite, le pays concerné et le secrétariat se partageant la tâche. Pour le Groupe d'experts, le premier Rapport intérimaire sur le suivi de l'EPE de la Slovaquie constitue un premier pas vers une telle évaluation.
- En outre, il faudrait retenir, aux fins de l'étude réduite, quelques questions revêtant un caractère prioritaire pour la gestion de l'environnement dans le pays considéré (normalement pas plus de cinq), tout en renonçant à la pratique bien établie consistant à entrer dans les détails dès les premières études.
- Ces questions devraient être déterminées d'un commun accord entre les pays concernés et le secrétariat et avoir un caractère prioritaire tant au niveau national qu'au niveau international.

E. Organisation et structure du processus d'examen par des pairs

23. Le Groupe considère la réunion consacrée à l'examen par des pairs comme l'activité centrale autour de laquelle le processus devrait être articulé. La qualité des recommandations présentées dans le projet de rapport est une des clefs du succès du processus. Les participants et leur degré de préparation sont également des facteurs déterminants. Lors de la réunion consacrée à l'examen par des pairs, la discussion devrait être axée

chaque fois sur les questions les plus importantes. La délégation du pays faisant l'objet de l'étude devrait être composée de responsables de haut niveau appartenant à divers ministères et à d'autres autorités nationales ou régionales s'occupant des politiques et de la gestion de l'environnement. Le Groupe espère que pour examiner les résultats en matière d'environnement, le Comité des politiques de l'environnement pourra compter sur la présence d'experts possédant les connaissances spécialisées requises dans toutes les délégations.

24. Le Groupe d'experts a étudié les possibilités de consacrer davantage de temps à des débats de fond. Par exemple, pour que la discussion porte avant tout sur les questions essentielles, un document énumérant les principaux thèmes qu'il était proposé d'examiner sur le fond pourrait être publié peu avant les débats. Dans toute expérience qui serait faite lors d'examens par des pairs, il faudrait s'assurer que les changements rapides intervenant durant le processus de transition en ce qui concerne les grandes questions relatives à la politique et à la gestion de l'environnement soient pris en considération.

25. Il faudrait tirer en temps utile les conclusions de l'essai effectué dans le contexte de l'EPE de l'Ukraine (voir les par. 11 à 14 ci-dessus).

III. Fourniture d'une assistance pour assurer la coordination avec les programmes internationaux pertinents

26. Dans l'avenir, l'équipe d'EPE devrait s'efforcer avant tout de coopérer, en matière de coordination, avec ceux qui le souhaitent. Le Groupe a noté avec satisfaction que le Centre européen pour l'environnement et de la santé de l'OMS et la CEE coopéraient de manière harmonieuse et efficace au programme d'EPE, ce qui se traduisait par une totale coordination des activités touchant l'environnement et la santé. L'accent devrait être mis sur les questions pour lesquelles une coopération est à la fois nécessaire et possible. Pour les questions primordiales et les partenaires potentiels, la liste suivante est proposée :

- Maintien à un niveau fondamental de la comparabilité entre les résultats des études entreprises par l'OCDE et la CEE, respectivement (avec l'OCDE).
- Développement de la coopération entre les gestionnaires de la base de données sur l'environnement et ceux d'autres bases de données internationales, de façon que les données recueillies par les différentes institutions soient accessibles à tous les partenaires (avec l'OCDE, les secrétariats d'autres conventions, notamment par l'intermédiaire du PNUE, ainsi qu'avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres institutions internationales disposées à partager des informations).
- Étude de la possibilité d'élargir la base du programme d'EPE actuellement entrepris sous la seule responsabilité du secrétariat de la CEE et uniquement destiné au Comité des politiques de l'environnement (en particulier avec le PNUE).

- Institution progressive d'un contrôle du respect des dispositions des conventions internationales que les pays étudiés ont ratifiées (tout d'abord les conventions élaborées dans le cadre de la CEE puis celles mises au point sous la direction du PNUE).
- Coopération avec d'autres institutions selon qu'il convient (Commission européenne, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), éventuellement Banque mondiale) pour contrôler a) dans quelle mesure les recommandations découlant des EPE sont appliquées et b) l'utilisation qui est faite des informations et recommandations découlant des EPE pour accroître l'efficacité de l'aide internationale aux pays étudiés.
- Étude de la possibilité d'organiser, conjointement avec d'autres organisations internationales, des échanges de vues systématiques entre pays en transition et pays à économie de marché traditionnels intéressés sur les enseignements tirés du processus de transition en ce qui concerne la politique de l'environnement et les pratiques en matière de gestion.
- Examen périodique des possibilités de coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement.

IV. Conclusions et recommandations

27. Le Groupe a défini son rôle dans la mise en place organisationnelle du programme d'EPE de la CEE au cours de ses premières réunions. À travers ses réunions, le Groupe a incontestablement contribué a) à faire mieux prendre conscience des difficultés tant stratégiques que pratiques auxquelles se heurtent les administrations responsables de l'environnement des pays européens en transition vers l'économie de marché, ainsi que de leurs caractéristiques et des options qui s'offrent à elles, b) à préciser dans quelle mesure le Comité des politiques d'environnement peut raisonnablement aspirer à devenir, à travers le programme d'EPE, un interlocuteur valable des Ministères de l'environnement et des autres administrations concernées dans les pays en transition et c) à permettre au secrétariat de la CEE de disposer d'une instance pouvant lui apporter l'appui nécessaire pour toutes les questions concernant l'adaptation du processus d'EPE aux conditions de la transition et lui offrir des solutions pour améliorer l'efficacité du programme. Le Groupe estime donc qu'il s'est acquitté avec succès du mandat fixé par le Comité.

28. De l'avis du Groupe, le Programme d'EPE de la CEE apparaît après quelques années d'existence comme une activité utile et bénéfique. Les différences entre le programme de la CEE et le programme analogue de l'OCDE se justifient par les différences entre les pays en transition d'une part et les pays à économie de marché traditionnels de l'autre. Le Groupe pense donc que la stratégie de coordination entre ces deux programmes devrait continuer à avoir pour objectif essentiel de maintenir la comparabilité de leurs résultats fondamentaux.

29. Les principaux problèmes qui n'ont pas encore été résolus dans le Programme d'EPE de la CEE sont les suivants : a) l'optimisation du suivi de l'étude détaillée initiale, b) la gestion et l'utilisation efficaces des informations obtenues au cours du processus, c) la structuration du mécanisme d'examen par des pairs, d) l'amélioration de l'utilisation des informations recueillies au cours des différentes études, et e) les conclusions générales tirées des divers projets d'EPE aux fins de fournir un appui (international) plus approprié aux responsables de la gestion de l'environnement dans les pays en transition.

30. En ce qui concerne ces problèmes, le Groupe d'experts des EPE recommande au Comité des politiques de l'environnement de la CEE :

a) De reconduire le Groupe spécial d'experts CEE des études de performance environnementale (Groupe d'experts des EPE) pour une période de deux ans, avec le mandat reproduit à l'annexe I;

b) D'ajouter l'Ouzbékistan à la liste des pays devant faire l'objet d'une étude de performance environnementale par la CEE;

c) De prévoir des "réunions d'évaluation" constituant une option utile dans le processus de réalisation des études;

d) D'étudier les possibilités d'organiser des échanges de vues systématiques dans le cadre du programme de travail du Comité, à l'intention de la région de la CEE dans son ensemble ou de groupes de pays voisins, sur les problèmes généraux rencontrés par les administrations responsables de l'environnement dans les pays en transition; ces échanges auraient lieu entre les pays concernés avec la participation d'administrations responsables de l'environnement de pays à économie de marché traditionnels intéressés;

e) D'étudier les possibilités d'associer d'autres organisations internationales à l'organisation de ces réunions;

f) D'autoriser la réalisation d'études réduites conformément aux conditions énoncées aux paragraphes 20 à 22 ci-dessus;

g) De demander instamment aux pays d'apporter leur concours pour que la coopération du Centre européen pour l'environnement et la santé du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe au programme d'EPE se poursuive;

h) D'approuver le présent rapport du Groupe d'experts des EPE dans sa totalité.

Annexe I

**MANDAT DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS CEE DES ÉTUDES
DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE (GROUPE D'EXPERTS DES EPE)**

Adopté par le Comité à sa quatrième session,
du 26 au 28 mai 1997

Le Comité des politiques de l'environnement a adopté ce mandat à sa quatrième session. Il pourra le réviser pour l'adapter à l'évolution des exigences du processus d'EPE.

1. Le Comité des politiques de l'environnement de la CEE crée le Groupe spécial d'experts CEE des études de performance environnementale pour une période de deux ans afin :

- De donner des orientations au secrétariat de la CEE et au Comité pour toutes les questions de fond et d'organisation qui se posent dans le cadre de la mise en oeuvre du programme d'études de performance environnementale (EPE) de la CEE,
- D'aider le secrétariat de la CEE à coordonner le programme d'études de performance environnementale de la CEE avec les processus en cours dans d'autres institutions internationales qui ont un rapport avec ce programme, notamment le Programme d'études de performance environnementale de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

2. S'agissant des orientations à donner pour le processus d'EPE à la CEE, le Groupe devra notamment : a) déterminer les possibilités d'améliorer la façon dont sont réalisées les EPE et définir les besoins à cet égard (données nécessaires, indicateurs, méthodes, etc.), b) évaluer les tendances environnementales présentant un intérêt pour le processus d'EPE, c) examiner et améliorer (moderniser) le processus de constitution d'une base de données sur l'environnement à la CEE ainsi que les services correspondants, d) faire des propositions concernant la suite à donner aux EPE, compte tenu des activités internationales pertinentes (travail de rapprochement effectué par l'Union européenne, éléments nouveaux dans le programme d'EPE de l'OCDE, etc.), ainsi que des besoins spécifiques des pays en transition, et e) élaborer des propositions concernant l'organisation et la structure de la réunion d'examen par des pairs.

3. Le Groupe d'experts des EPE se compose de membres de dix pays de la CEE qui sont élus par le Comité des politiques de l'environnement. Le secrétariat invitera les institutions internationales qui mènent des activités du même ordre à participer aux travaux du Groupe d'experts des EPE.

4. Le Groupe d'experts des EPE arrête son règlement intérieur conformément aux dispositions permanentes de son mandat.

5. Le Groupe d'experts des EPE rendra compte chaque année de ses activités au Comité des politiques de l'environnement qu'il pourra saisir de toute question qu'il jugera nécessaire d'examiner pour s'acquitter de son mandat.

Annexe II

ÉVALUATION DE L'ÉLABORATION DES PROJETS D'EPE PAR LE SECRÉTARIAT

Par l'Équipe d'EPE du secrétariat de la CEE

Le secrétariat a reçu 11 réponses à ce questionnaire. Elles sont récapitulées ci-après.

A. Préparation du projet

- *Avez-vous éprouvé des difficultés dans votre travail (charge de travail accrue, rapports avec les collègues, etc.) après avoir accepté l'invitation ? Si oui, lesquelles ? Aurions-nous pu vous aider à les éviter ?*

Neuf experts (82 %) n'ont éprouvé aucune difficulté mais deux en ont rencontré. Le secrétariat de la CEE devrait s'efforcer d'adresser une lettre d'invitation à l'employeur des experts plus tôt, de préférence quatre à six mois à l'avance. La participation des experts aux travaux d'EPE entraîne un surcroît de travail mais il n'y a pas de budget supplémentaire.

- *La documentation qui vous a été envoyée pour préparer le projet était-elle trop abondante/insuffisante/bien adaptée au travail que vous avez fait sur le projet ? Quels étaient les défauts ?*

Six experts (55 %) ont considéré que la documentation qui leur avait été adressée était bien adaptée, trois (27 %) l'ont jugé trop abondante, un (9 %) l'a trouvée insuffisante et un expert n'a pas répondu à cette question. Remarques : 1) les données envoyées étaient assez anciennes; 2) la fiabilité des données dépend des sources locales; 3) les données relatives à la santé (exposition des personnes) étaient insuffisantes; 4) le contenu détaillé d'un chapitre devrait être communiqué aux experts avant la rédaction.

- *Les documents préparatoires vous sont-ils parvenus à temps ?*

Tous les experts avaient reçu les documents préparatoires à temps.

- *Vous êtes-vous préparé comme vous l'auriez souhaité ? Si tel n'a pas été le cas, aurions-nous pu vous aider davantage ?*

Huit experts (73 %) ont répondu par l'affirmative et trois experts n'ont pas répondu du tout. Les demandes suivantes ont été formulées : 1) davantage de renseignements de caractère général sur le pays; 2) davantage d'indications concernant a) les questions sur lesquelles mettre l'accent et b) la législation économique et environnementale; 3) organisation d'une réunion du Groupe d'experts à Genève une semaine avant la mission d'étude.

- *Quels sont les trois documents préparatoires que vous avez trouvés le plus utiles **avant** la mission d'étude ?*

Deux experts (18 %) n'ont pas répondu. Seul le plan d'action stratégique a été mentionné dans deux réponses. Les documents ci-après ont été mentionnés une fois dans les réponses : documents de base sur la législation intérieure,

documents du Ministère de l'environnement, statistiques, études générales faites par d'autres institutions internationales, réponses des pays au questionnaire de l'UE, plan d'action national pour l'environnement, rapport national sur l'état de l'environnement, données sur l'exposition recueillies grâce à la surveillance de l'environnement, profil de pays de la CEE, description des missions d'un membre d'une équipe par la CEE.

- *Quels sont les trois documents préparatoires que vous avez trouvés le plus utiles **après** la mission d'études ?*

Trois experts (27 %) n'ont pas répondu. Quatre experts (36 %) ont indiqué que les documents obtenus pendant la mission étaient en général les plus utiles. Trois experts (27 %) ont exprimé leur préférence pour les documents officiels du Ministère de l'environnement. Deux experts ont mentionné les rapports sur l'état de l'environnement, les statistiques et les données recueillies grâce à la surveillance de l'environnement (18 % chacun). Le plan d'action national pour l'environnement, le plan d'action stratégique et la législation de base n'ont été mentionnés qu'une fois.

B. La mission d'étude

- *Vos réunions plénières - ou les réunions auxquelles vous avez assisté avec d'autres experts de l'Équipe d'EPE - ont-elles répondu à votre attente ?*

Deux experts (18 %) ont répondu par la négative. Observations :
1) un expert n'est pas favorable à la tenue de réunions de l'Équipe d'EPE à 22 heures un dimanche soir; 2) les séances plénières ne sont utiles que pour obtenir des renseignements de caractère général et se faire une idée du niveau de coopération entre les autorités responsables; 3) aucune réunion n'a été consacrée aux objectifs en matière de santé et il n'y a pas eu de réunion avec des responsables de l'hygiène de l'environnement; 4) les réunions sont utiles si elles ne rassemblent pas plus de cinq experts.

- *Vous a-t-il été facile d'entrer en contact avec les experts nationaux ? Dans la négative, qu'aurions-nous pu faire (nous-mêmes ou les organisateurs nationaux dans le pays faisant l'objet de l'EPE) pour vous aider à nouer ces contacts ?*

Deux experts (18 %) ont répondu par la négative. Deux ont indiqué
1) que la connaissance du russe était un avantage et 2) qu'il serait plus efficace que chaque expert des EPE connaisse son homologue national à l'avance. Autres observations : 1) il faudrait tenir moins de réunions plénières et davantage de rencontres individuelles entre experts; 2) les contacts devraient être prévus avant la mission car il était difficile de trouver les adresses et pour les réunions qui se tiennent dans des districts ou des villes éloignés, des véhicules pourraient être mis à la disposition des experts; 3) des fonds sont nécessaires pour les communications téléphoniques et les déplacements dans des lieux de réunion éloignés; 4) il serait utile de disposer les derniers jours d'un organisateur de réunions pour aider les experts à organiser des rencontres entre certains d'entre eux.

- *Quel type de réunion et/ou de contact dans le pays étudié s'est-il révélé le plus utile pour votre travail (c'est-à-dire réunion plénière, réunion spécialisée avec de nombreux experts nationaux, rencontre individuelle avec certains experts dans leur bureau, réunions avec des représentants de l'industrie ou des ONG, etc.) ?*

Deux experts (18 %) pensent que toutes les réunions ont la même utilité. Un expert (9 %) préfère les réunions plénières, un autre les réunions spécialisées et les sept autres (64 %) considèrent que ce sont les rencontres individuelles entre experts qui présentent le plus d'intérêt. Les réunions auxquelles participent les ONG ont également été jugées utiles.

C. Travail après la mission d'étude

- *Combien d'heures de travail (nettes) vous a-t-il fallu pour rédiger votre chapitre ?*

Trois experts (27 %) ont eu du mal à évaluer le temps consacré à la rédaction de leur chapitre. Les réponses peuvent être divisées en trois groupes. Dans le premier figurent deux experts qui ont répondu qu'ils avaient passé de 5 à 8 heures. Le deuxième groupe se compose de trois experts qui indiquent qu'il leur a fallu de 30 à 50 heures et dans le troisième groupe, on compte également trois experts qui ont consacré entre 80 et 120 heures à la rédaction.

- *Avez-vous été satisfait par l'examen des modifications qui ont été apportées à votre avant-projet ?*

Tous les experts ont été satisfaits.

- *Le projet de rapport qui a été soumis à la Réunion d'examen par des pairs était-il bien adapté au projet ? Dans la négative, qu'auriez-vous aimé voir figurer dans ce rapport ?*

Un expert (9 %) n'a pas répondu et un autre a exprimé une opinion négative. Il y a eu plusieurs réponses positives assorties de remarques concernant : 1) des inexactitudes dans le contrôle de la rédaction et des problèmes en anglais; 2) le fait que les modifications apportées devraient être révisées en présence des experts à la Réunion d'examen par des pairs.

- *Votre participation à la Réunion d'examen par des pairs a-t-elle été utile (ou l'aurait-elle été si vous aviez participé) ? Dans la négative, que faudrait-il faire ?*

Deux experts seulement (18 %) ont répondu par l'affirmative à propos de leur participation à la réunion. Un (9 %) l'a jugé satisfaisante, un a répondu qu'il n'était pas sûr et deux n'ont pas répondu du tout. En revanche, cinq experts (45 %) ont répondu par la négative. Suggestions : 1) convoquer une réunion plénière d'experts pour examiner le projet avant la Réunion d'examen par des pairs; 2) donner aux experts la possibilité de prendre la parole lors de l'examen par les pairs.

- *Seriez-vous disponible pour participer une nouvelle fois à un projet d'EPE ?*

Tous les experts (100 %) se rendraient disponibles.

Autres observations

- 1) *Trop de politique.*
- 2) *La mission pourrait être plus courte (6 ou 7 jours au lieu de 10).*
- 3) *Il faudrait étudier la possibilité de rémunérer les experts.*
- 4) *Il faudrait décrire les moyens par lesquels les experts pourraient acquérir des connaissances et de l'expérience dans la perspective de futures études.*
- 5) *Les experts nationaux du pays faisant l'objet de l'étude devraient envoyer des réponses aux questions préalables des experts.*
- 6) *Le secrétariat de la CEE devrait donner des instructions au sujet de la méthodologie à suivre pour préparer les questions et l'ordre des opérations lors de l'examen d'un pays donné.*

Annexe III

**ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES ÉTUDES DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE
DE LA CEE DANS LES PAYS EN TRANSITION**

Préparée par l'Équipe d'EPE de la Division de l'environnement
et de l'habitat de la CEE

Note : Jusqu'à présent, la CEE a publié cinq études de performance environnementale (EPE). Trois d'entre elles (concernant l'Estonie, la Slovénie et la République de Moldova) sont disponibles sous leur forme définitive dans la série des études de performance environnementale (ISSN 1020-4563) cependant que les deux autres (qui concernent la Lituanie et la Lettonie) sont parues sous forme de projets destinés à être examinés par le Comité des politiques de l'environnement de l'ONU. L'EPE de l'Estonie ayant été une étude pilote, les quatre autres rapports peuvent être considérés comme parfaitement représentatifs de la façon dont la CEE conçoit les EPE et ils devraient constituer les références principales pour répondre à la présente enquête. Celle-ci est entreprise auprès des délégations des pays membres de la CEE au Comité des politiques de l'environnement. Elle a pour objet d'obtenir des éléments destinés à nourrir l'examen par le Groupe d'experts des EPE des améliorations supplémentaires à apporter au programme d'EPE du Comité des politiques de l'environnement. Les résultats de l'enquête seront portés à l'attention du Groupe d'experts des EPE à sa réunion de Kiev, les 20 et 21 mai 1999.

Veillez cocher les réponses appropriées et retourner la présente enquête à l'Équipe d'EPE de la CEE, Palais des Nations, Bureau 338, CH-1211 GENÈVE 10, au plus tard le 15 janvier 1999.

Coordonnées de la personne répondant à l'enquête	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Ville :	Pays :
Téléphone :	Télécopie :
Courrier électronique :	

I. Audience des rapports

1. Lorsque vous recevez un rapport d'EPE de la CEE

- Vous en prenez note et vous le transmettez à votre bibliothèque
- Vous le lisez entièrement ou en partie et vous le transmettez aux collègues de votre administration susceptibles d'être intéressés
- Vous informez d'autres institutions susceptibles d'être intéressées que le rapport est disponible
- Vous demandez aux utilisateurs du rapport de vous faire part de leurs réactions sur sa qualité et son utilité (pour vous aider à préparer les examens par des pairs)

2. Vous avez obtenu des réactions sur le rapport, sollicitées ou non

- De la part des collègues de votre administration
- De la part de collègues d'autres institutions gouvernementales
- Du secteur non gouvernemental

3. Pensez-vous que les rapports d'EPE de la CEE aient suffisamment d'audience dans votre pays ?

- Oui
- Non

II. Utilisation des rapports d'EPE

4. Vous utilisez les rapports

- Pour votre usage personnel, afin de préparer les réunions du Comité des politiques de l'environnement de la CEE
- Pour votre usage personnel, pour préparer d'autres réunions internationales sur des questions d'environnement

Veillez préciser lesquelles : _____

- Dans le cadre de la coopération entre votre Ministère et l'institution responsable de la gestion de l'environnement dans le pays faisant l'objet de l'EPE
- Dans le cadre d'autres travaux

Veillez préciser lesquels : _____

5. Vous êtes au courant de toute autre utilisation des rapports dans votre pays

- Par d'autres organisations gouvernementales

Veillez préciser l'organisation et le type d'utilisation :

- Par des entreprises privées
- Par la presse et/ou d'autres médias
- Par d'autres organisations non gouvernementales

6. Les rapports pourraient-ils être davantage utilisés dans votre pays ?

- Oui
- Non

III. Qualité des rapports (des précisions pourront vous être demandées ultérieurement)

7. Avez-vous des suggestions à faire pour améliorer la qualité des rapports ?

- Oui

Veillez les formuler succinctement : _____

- Non

8. Vous avez connaissance d'observations sur la qualité des rapports

- Concernant leur structure
- Concernant la qualité professionnelle de leur teneur
- Concernant les conclusions et les recommandations
